

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Ébénisterie de la Chaudière, 100 rue du Menuisier, lot no 3 173 621

Dans le but d'obtenir un permis, les normes relatives à l'implantation d'un bâtiment secondaire à un usage industriel ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Implantation d'un bâtiment secondaire à un usage industriel	Même que celles des bâtiments principaux dans le secteur concerné 3 m minimum	0,6 m des limites de propriété arrière et latérale (dérogation de 2,4 m)

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du lundi, 6 mai 2013, à 20 h 00, au 128, Route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-huitième (18^e) jour d'avril deux mille treize (2013).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le dix-huitième (18^e) jour d'avril 2013, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 avril deux mille treize (2013).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière